



Améliorer la prise en charge de la douleur aux Urgences

UNE NOUVELLE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LES URGENTISTES EN 2008...

La prise en charge de la douleur mérite de se mobiliser

- La douleur concerne entre 70 et 80 % des patients se présentant aux urgences pourtant, seuls 10 à 15 % d'entre eux font l'objet d'une évaluation formelle...
- On estime qu'environ 40 % d'entre eux sont insuffisamment soulagés au cours de leur prise en charge (« oligo-analgésie », absence de réévaluation systématique...)
- Les recommandations pour sa prise en charge existent : conférences de consensus et d'experts, textes réglementaires, articles de référence...
- La mise en œuvre de ces recommandations nécessite la réalisation de procédures d'assurance qualité au sein d'une organisation de service et d'un travail d'équipe pluridisciplinaire.

Aujourd'hui, quelle est la qualité de cette prise en charge dans votre service ?

La SFMU et la MeaH vous proposent un accompagnement pour valider des crédits d'EPP

« Grands » ou « petits » services, une nouvelle obligation s'impose aujourd'hui à tous les professionnels : l'Évaluation des Pratiques Professionnelles.

Cette obligation nécessite de mettre en œuvre de nouveaux outils et de mobiliser de nouvelles compétences.

C'est un nouveau projet à gérer, en plus des autres... et du quotidien !

La SFMU et la MeaH se sont unies pour proposer à 50 services des urgences de s'engager dans une démarche collective, outillée et jalonnée, pour améliorer leurs pratiques et valider une EPP en 12 mois.

POURQUOI S'ENGAGER ?

Pour améliorer la qualité du service rendu au patient

Après avoir réalisé un premier diagnostic de vos pratiques et de vos organisations, engagez-vous dans des actions d'amélioration pour :

- systématiser l'évaluation de la douleur ;
- améliorer la pertinence de vos prescriptions ;
- systématiser la réévaluation de la douleur ;
- et améliorer l'analgésie...

Pour gagner des crédits d'EPP et satisfaire à vos obligations

La démarche proposée comporte 4 phases : bilan de la douleur dans vos urgences, bilan de vos pratiques et de votre organisation, élaboration d'un plan d'action et mise en œuvre. Une évaluation de l'impact de l'intervention est réalisée tout au long de la démarche par des audits de dossiers courts mais répétés.

Pour vous aider, des supports d'audits, de gestion de projet et de présentation de la démarche vous seront proposés.

En 12 mois, progressez sur vos pratiques et validez une EPP en équipe.

Pour participer à une démarche nationale et échanger entre collègues

Sous la houlette de la SFMU et de la MeaH, le dispositif vous permet de vous retrouver 5 fois entre collègues pour échanger sur vos constats et vos pratiques.

Un objectif de « bilan national des pratiques » est également poursuivi.

Pour bénéficier d'un apport méthodologique

Au-delà de la mise à disposition d'outils créés par la SFMU et la MeaH (fiches de recueil, outils de saisie et d'exploitation, supports de présentation), les journées nationales sont l'occasion de bénéficier de demi-journées de formation sur des thématiques utiles (analyse des organisations, construction de plans d'actions, gestion de projet et accompagnement du changement). Ces journées sont animées par la SFMU, la MeaH ainsi que les sociétés Agéal et B Pluriels.



COMMENT VA SE DÉROULER LA DÉMARCHE ?

Les grands jalons de la démarche sont les suivants (à l'exception de la première, les dates sont sujettes à modification selon disponibilité des salles).

Journées nationales

Mise en œuvre dans les services

<p>Lancement national : le mercredi 14 mai 2008 à Paris Présentation générale Formation : outils et gestion de projet</p>	
	<p>Lancement de la démarche Bilan de la douleur dans votre service (<i>recueil prospectif sur la base d'outils mis à votre disposition</i>), notamment pour se comparer aux données de la littérature Description du service (<i>fiche descriptive fournie</i>)</p>
<p>J2 : le mardi 1^{er} juillet 2008 à Paris Capitalisation de la première phase Formation : analyse des pratiques et des organisations</p>	
	<p>Premier audit de 40 dossiers : bilan de vos pratiques à l'aide de fiches d'audit proposées Analyse des organisations</p>
<p>J3 : le lundi 8 septembre 2008 à Paris Capitalisation de l'analyse des pratiques et organisations Formation : bâtir un plan d'action</p>	
	<p>Construction des plans d'actions : fiches actions (objectifs, responsables, description) et planning de mise en œuvre</p>
<p>J4 : le jeudi 16 octobre 2008 à Paris Capitalisation : présentation des plans d'actions Formation : mettre en œuvre le changement</p>	
	<p>Mise en œuvre des plans d'actions Clôture de l'EPP dans le service : évaluation finale et validation en sous commission CME</p>
<p>Journée de clôture : le 24 février 2009 à Paris Présentation des résultats</p>	



COMMENT S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHÉ ?

Le nombre de place est contingenté et le lancement des travaux est proche... Aussi :

RETOURNEZ-NOUS DÈS À PRÉSENT LE COUPON RÉPONSE JOINT

1/ précisant l'équipe projet qui portera la démarche. Indiquez, pour chacun de ses membres, ses prénom, nom, fonction, téléphone et e-mail. Merci de désigner également, au sein de l'équipe, un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié des consultants et de la MeaH ;

2/ signé de votre chef de service et de votre chef d'établissement, marquant l'accord de ceux-ci et vous permettant d'assister aux journées nationales.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la MeaH :

Dr Maxime CAUTERMAN • 01.53.33.32.65
maxime.cauterman@fr.oleane.com

50, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 Paris
01 53 33 32 60
01 53 33 32 69

MeaH Mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers

www.meah.sante.gouv.fr